

Décision N°26-11 portant nomination de la direction  
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

*Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;*

*Vu les statuts du département de recherche SIN – Sciences de l'Ingénierie et du Numérique ;*

*Vu la proposition du Président de l'université en date du 23 janvier 2026 de nommer Monsieur Bruno VALLESPER, directeur et Monsieur Jean-François AUJOL, directeur-adjoint du département SIN ;*

*Vu l'avis du conseil du département SIN en date du 25 février 2026 ;*

**Considérant** que le Président de l'université nomme la direction du département SIN – Sciences de l'Ingénierie et du Numérique, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

**Article 1 :**

**Monsieur Bruno VALLESPER** est nommé directeur du département de recherche SIN – Sciences de l'Ingénierie et du Numérique, à compter du 26 février 2026 et ce jusqu'au 25 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

**Article 2 :**

**Monsieur Jean-François AUJOL** est nommé directeur-adjoint du département de recherche SIN – Sciences de l'Ingénierie et du Numérique, à compter du 26 février 2026 et ce jusqu'au 25 février 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

**Article 3 :**

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 26 février 2026  
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux